Culture Presse
Union des commerçants des loisirs et de la presse

Exonération de la CET : vous y avez droit !

ven 29/11/2019 - 17:06

Marchands de presse, vous êtes en ce moment en train de recevoir votre avis d'imposition. N'oubliez pas, si vous êtes spécialiste indépendant, vous bénéficiez automatiquement d'une exonération de Contribution Foncière des entreprises (CFE, ou plus couramment CET Contribution économique territoriale).

Il s'agit d'un avantage gagné à l'issue d'un long combat conduit par Culture Presse. Profitez-en !

En savoir plus ici : https://culturepresse.fr/la-contribution-fonciere-des-entreprises-cfe